

Questions orales

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'UTILISATION DE L'AVION HERCULES AU COURS DES VOYAGES
DU PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il doit savoir que, selon un porte-parole militaire, l'avion Hercules du ministère de la Défense sert surtout à transporter des marchandises entre les bases militaires, à déplacer des troupes en Europe, à amener de l'équipement à Pine Tree et aussi à effectuer des opérations de recherche et de sauvetage. Il n'a jamais été employé à un usage civil comme celui pour lequel le premier ministre l'a réquisitionné. Donnera-t-il à la Chambre l'assurance qu'il n'utilisera plus jamais l'Hercules comme cheval de trait pour réaliser sa propre version de *Bedtime for Bonzo*?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député se trompe lourdement quand il prétend que il s'agit de faits inhabituels, car ce n'est pas le cas. En réalité, cette procédure découle d'une pratique établie en 1978, par le premier ministre Trudeau et que son chef connaît très bien, j'en suis certain.

• (1430)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait que l'ancien premier ministre n'a pas l'habitude de traîner derrière lui 15 domestiques pour le filmer afin d'imiter son ami de la Maison Blanche et de revoir de vieux films. Le gouvernement donnera-t-il l'assurance que l'avion Hercules du ministère de la Défense ne sera pas employé comme cheval de trait pour réaliser la version du premier ministre de *la Vie de Brian* ou de *Bedtime for Bonzo* et indemnisera-t-il les contribuables pour avoir utilisé abusivement cet appareil afin de réaliser des films de famille pour le premier ministre conservateur?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je vois que le très honorable chef de l'opposition applaudit. Il sait, même s'il ne l'a pas dit à son caucus, qu'il s'agit d'une pratique bien établie depuis que le premier ministre Trudeau l'a instituée en 1978.

M. Turner (Vancouver Quadra): Allez donc!

M. Nielsen: Il dit «Allez donc». Je suis certain que le très honorable chef de l'opposition se rappelle avoir utilisé le même service au cours de la dernière campagne électorale.

Des voix: Bravo, bravo!

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA POLITIQUE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais souhaiter la bienvenue à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui rentre de Russie.

Des voix: Bravo!

M. Manly: Étant donné l'échec de la politique actuelle sur les revendications territoriales alors qu'un seul accord a été signé depuis sa mise en oeuvre en 1981, les dirigeants autochtones s'intéressent de très près aux propositions que le ministre entend soumettre au Cabinet. Ils espèrent qu'elles seront basées sur le rapport Coolican.

Les dirigeants souhaitent s'entretenir avec des ministres, mais le vice-premier ministre s'y est refusé, à l'instar de quatre autres ministres . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question?

M. Manly: Étant donné que quatre autres ministres ont refusé de recevoir ces dirigeants, je voudrais demander au ministre s'il exercera des pressions auprès de ses collègues du Cabinet pour s'assurer qu'ils respecteront les engagements qu'ils ont pris envers les dirigeants autochtones au sujet d'une nouvelle politique sur les revendications territoriales?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler au député que le Cabinet est saisi de toute la question des revendications territoriales globales et qu'il s'en occupera en temps et lieu. Selon moi, on tiendra compte des intérêts et des besoins des Indiens et de tous les Canadiens.

LES DISPOSITIONS SUR L'EXTINCTION

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, il importe que le ministre s'assure que ses collègues du Cabinet s'entretiennent avec les dirigeants autochtones, afin de pouvoir expliquer leur politique. Le ministre pourrait-il nous garantir ainsi qu'aux autochtones que leur principale préoccupation, les dispositions sur l'extinction des droits, qui violent l'esprit de la Constitution dans laquelle on reconnaît les droits des autochtones, ne feront pas partie de la proposition soumise au Cabinet?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les recommandations concernant la révision de la politique en matière de revendications globales sont extrêmement larges et complexes. Je peux garantir au député que tous les membres du Cabinet étudieront bien la question avant que la politique en question ne soit établie.